

Les Mentions Légales présentes sur le « SITE », les Conditions Générales d'Abonnement et de Licence, le devis, la facture et les éventuelles Conditions Particulières constituent l'intégralité des accords liant les deux parties contractantes et remplacent tout contrat ou accord passé précédemment.

1 - Définitions :

1.1. - « MEMBRE » signifie toute personne physique ou morale, agissant en sa qualité de professionnel, qui a souscrit un « ABONNEMENT » auprès de « CODATA », via une demande d'inscription en ligne ou par tout autre moyen que ce soit.

1.2. - « ABONNEMENT », signifie la licence concédée par « CODATA » permettant l'utilisation globale du « SERVICE » par l'octroi d'un ou plusieurs accès selon les cas.

1.3. - « SERVICE » signifie le service d'accès au « SITE » via les serveurs de « CODATA », autorisant les « MEMBRES » à consulter par Internet les « RELEVES CARTOGRAPHIQUES » ainsi que les données proposées par « CODATA ».

1.4. - « BASE DE DONNEES CODATA » : base de données constituée, gérée et mise à jour par « CODATA ».

- Les données étant relatives au retail et à l'immobilier commercial dans différents pays européens (notamment Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse)
- La base de données comprenant - sans que cette définition soit limitative -
 - des données alphanumériques géoréférencées descriptives d'emplacements, de sites et de projets commerciaux;
 - des données alphanumériques descriptives des enseignes, retailers et prestataires des secteurs du retail et de l'immobilier commercial;
 - des données cartographiques;
 - des données statistiques.

1.5. - « FICHIERS Xls et FICHIERS Pdf » : formats de fichiers utilisés pour le transfert de données issues de la « BASE DE DONNEES CODATA ». D'autres formats de fichiers peuvent être utilisés et sont dans ce cas désignés par « CODATA ».

1.6. - « RELEVES CARTOGRAPHIQUES » signifie les cartes originales créées par « CODATA » et permettant la localisation des emplacements ainsi que les cartes géographiques mises à disposition sur le « SITE ».

1.7. - « SITE » signifie le site Internet, dénommé « CODATA EXPLORER » dont les noms de domaine appartiennent à « CODATA ». Il permet au « MEMBRE » connecté à l'Internet d'accéder et de consulter les « BASES DE DONNEES CODATA », les « RELEVES CARTOGRAPHIQUES » et les offres d'immobilier commercial ainsi que de soumettre aux autres « MEMBRES » leur profil professionnel et leurs offres d'immobilier commercial ou de bénéficier des divers services fournis par « CODATA », le tout aux conditions indiquées dans les présentes Conditions Générales d'Abonnement et de Licence.

1.8. - « LIEU UNIQUE » signifie le lieu de la première connexion du « MEMBRE » au « SERVICE », communément admis par les parties comme lieu exclusif de connexion.

1.9. - « ENTITE JURIDIQUE » signifie toute personne physique ou morale dotée de la capacité juridique ou, ayant la capacité, en son nom propre, d'être titulaire de droits et d'obligations de toute nature, de passer des contrats et d'ester en justice.

1.10. - « CODATA » - La société CODATA SERVICES SA, désignée dans le présent contrat et sur le « SITE » par le terme abrégé « CODATA », est une société anonyme de droit belge au capital de 300.000,00 -€. Elle est inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0505.976.645, Registre des Personnes Morales de Namur – Belgique. Elle a son siège social au 143-145, Avenue Bourgmestre Jean Materne 5100 Namur - Jambes en Belgique. Elle porte le numéro de TVA intra-communautaire BE.0505.976.645.

« CODATA » est créateur et producteur des « BASES DE DONNEES CODATA », des « RELEVES CARTOGRAPHIQUES » et des données mises à disposition sur le « SITE ».

2 - Objet

L'objet des présentes est de régler les modalités d'« ABONNEMENT » au « SERVICE », d'accès au « SITE » « CODATA EXPLORER » et d'utilisation des fonctionnalités et données mises à disposition des « MEMBRES ».

3 - Abonnement – Licence – Utilisation du service

3.1. - « CODATA » accorde au « MEMBRE » une licence d'utilisation globale du « SERVICE » selon les modalités prévues par les présentes complétées par les éventuelles Conditions Particulières.

3.2. - L'« ABONNEMENT » confère au « MEMBRE » un accès global au « SERVICE », après avoir :

- Payé le montant de l'« ABONNEMENT » repris sur le devis qui lui aura préalablement été adressé par « CODATA »;
- Signé pour accord, daté et retourné à « CODATA » les Conditions Générales d'Abonnement et de Licence, les éventuelles Conditions Particulières, ainsi que le devis qui lui auront préalablement été adressés par « CODATA ».

3.3. - Cette signature pour accord entraînera, de fait, l'acceptation et l'application des présentes ainsi que l'intégralité des accords passés entre les parties.

3.4. - En fonction des besoins du « MEMBRE » celui-ci souscrit par les présentes :

a) Un « ABONNEMENT » autorisant

- Soit un droit d'accès unique au « SERVICE », correspondant à la formule commerciale souscrite;
- Soit un droit d'accès principal et un nombre d'accès complémentaires au « SERVICE » déterminé en fonction du nombre d'utilisateurs qu'il déclare.

b) Un crédit d'utilisation du « SERVICE », avec ou sans option, exprimé en « UNITES CODATA ».

3.5. - Tout droit d'accès, unique, principal ou complémentaire, permet l'utilisation du « SERVICE » et est réservé au « MEMBRE » et à lui seul, par l'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe personnels, non-cessibles, même à titre gratuit, et confidentiels.

3.6. - Le « MEMBRE » devra utiliser le « SERVICE » à partir d'un « LIEU UNIQUE ». Le « MEMBRE » pourra, de manière exceptionnelle, utiliser le « SERVICE » en un autre lieu à condition de prévenir préalablement « CODATA ». « CODATA » devra donner son accord pour cette utilisation délocalisée quelle qu'elle soit.

3.7. - Dans le cas d'une utilisation en un autre lieu que le « LIEU UNIQUE », sans l'accord de « CODATA », « CODATA » se réserve le droit de suspendre l'abonnement, sans préavis et pour une durée laissée à l'appréciation de « CODATA », ou de résilier immédiatement l'abonnement et d'informer par lettre recommandée avec accusé de réception le « MEMBRE » de sa décision motivée.

3.8. - Le « MEMBRE », reconnaît avoir connaissance des limites et caractéristiques d'Internet et s'engage à prendre toutes les mesures utiles pour :

- (a) Accéder au « SITE » au moyen d'Internet;
- (b) Protéger son identifiant et son mot de passe attribués par « CODATA »;
- (c) Protéger les données, et ordinateurs contre la contamination par un virus informatique.

3.9. - « CODATA » ne saurait être tenue à une quelconque réparation des préjudices qui pourraient être subis par le « MEMBRE » du fait des virus informatiques.

3.10. - Le « MEMBRE » est responsable de l'utilisation du « SERVICE », il garantit en outre « CODATA » contre les conséquences préjudiciables d'une utilisation frauduleuse du « SERVICE » par lui-même ou par une personne dont il répond. En cas de non-respect de cette clause, des indemnités pourront être réclamées par « CODATA » ou par le(s) tiers concerné(s).

3.11. - Le « MEMBRE » garantit en particulier que les données le concernant mises à disposition sur le « SITE » sont non confidentielles, correctes, n'induisent pas en erreur et ne portent pas atteinte aux droits de tiers.

3.12. - Le droit d'accès au « SERVICE » accordé au « MEMBRE » est exclusif et non-cessible, même à titre gratuit. L'utilisation du « SERVICE » est strictement réservée aux « MEMBRES » pour leur usage professionnel.

4 - Évolution du service

4.1. - « CODATA » se réserve le droit d'adapter, modifier les modalités d'utilisation du « SERVICE », ainsi que d'ajouter ou supprimer des prestations. Le « MEMBRE » reconnaît ce droit à « CODATA » et s'interdit de réclamer toute possibilité de suspension, de résiliation de l'abonnement, de dommages et intérêts, d'indemnisation de quelque nature que ce soit sur ce fondement.

4.2. - « CODATA » se réserve le droit d'arrêter définitivement la fourniture du « SERVICE » avec un préavis de six mois notifié en ligne ou par écrit en cas de force majeure ou cas fortuits ou de tout autre événement indépendant de sa volonté et extérieur à lui-même. Dans le cas où « CODATA » arrêterait définitivement la fourniture du « SERVICE », le prix de l'abonnement serait remboursé au « MEMBRE » au prorata du solde des prestations à fournir sur l'abonnement en cours.

5 - Redevance et modalités de paiement

5.1. - La redevance d'« ABONNEMENT » pour une première souscription et la redevance pour son renouvellement sont celles en vigueur à la date de souscription ou du renouvellement.

5.2. - La redevance d'« ABONNEMENT » couvre les frais suivants pour la période d'abonnement :

- (a) Les frais d'enregistrement du « MEMBRE » (constitution de dossier), le premier accès et le cas échéant les accès complémentaires (attribution du ou des identifiants et du ou des mots de passe), l'accès et l'utilisation du « SERVICE ». Les coûts de connexion à Internet restent à charge exclusive du « MEMBRE »;
- (b) La consultation, les requêtes de données, l'affichage de listes, « RELEVES CARTOGRAPHIQUES » et données.

5.3. - Tout retard dans le paiement des sommes dues par le « MEMBRE » donnera lieu à l'application de la loi belge du 2 août 2002 transposant la directive européenne 2000/35/CE relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales et au paiement d'intérêts au taux légal en vigueur en Belgique que le « MEMBRE » devra obligatoirement payer, sans préjudice de la décision de « CODATA » de résilier l'« ABONNEMENT » conformément à ce qui est prévu dans les présentes.

6 - Propriété - Licence - Reproduction - Intégration

6.1. Principes

6.1.1 - La « BASE DE DONNEES CODATA », dont « CODATA » est le producteur exclusif et le seul et unique propriétaire, est originale par les méthodes de collecte de données utilisées, par le choix et la disposition des informations, par les caractéristiques des informations qu'elle contient. Elle constitue une création intellectuelle protégée par les dispositions légales en matière de Propriété Intellectuelle, tant au titre du droit d'auteur qu'au titre du droit sui generis en tant que producteur de bases de données.

6.1.2. - En sa qualité de créateur-producteur, des « RELEVES CARTOGRAPHIQUES », de la « BASE DE DONNEES CODATA » et de l'ensemble des informations disponibles sur le « SITE », « CODATA » bénéficie de la protection

accordée par la législation en vigueur en matière de propriété intellectuelle et plus particulièrement, pour le Benelux, par la loi uniforme Benelux relative au droit des marques, la loi du 31 août 1998 relative à la protection des producteurs de bases de données et la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, pour la France, par la loi du 1er juillet 1998 n°98-536 transposant la directive européenne n°96/9/CE du 11 mars 1996 concernant la protection juridique des bases de données ainsi que les articles L.713-2, L.341-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

6.1.3. « L'ABONNEMENT » au « SERVICE » permettant l'accès au « SITE » confère au « MEMBRE » une licence d'utilisation personnelle, non exclusive et non transférable, de consultation de tout ou partie de la « BASE DE DONNEES CODATA ». Dans ce cadre, le « MEMBRE » est habilité à utiliser la « BASE DE DONNEES CODATA » pour ses besoins propres.

La concession d'une licence d'utilisation n'entraîne pas le transfert de droits de propriété au profit du « MEMBRE ». La « BASE DE DONNEES CODATA » reste la propriété de « CODATA » ou de ses auteurs, quels que soient la forme, le langage et le support.

Le « MEMBRE » s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement par l'intermédiaire de tiers, aux droits de propriété intellectuelle de « CODATA ».

Le « MEMBRE » s'engage et garantit à « CODATA » :

- (a) Qu'il respectera en tout point l'ensemble des dispositions relatives à la propriété intellectuelle;
- (b) Qu'il respectera les droits d'auteur, de producteur, de marque ou droits privatifs de « CODATA ». « CODATA » est une marque déposée et protégée, en conséquence, le « MEMBRE » reconnaît qu'il n'acquiert aucun droit sur cette marque;
- (c) Qu'il ne réalisera aucune impression ou exportation des « RELEVES CARTOGRAPHIQUES » et des données accessibles via le « SITE » autres que celles autorisées dans les présentes.

Le « MEMBRE » s'interdit en outre :

- toute reproduction de tout ou partie de la « BASE DE DONNEES CODATA » sur quelque support que ce soit;
- toute traduction, adaptation, arrangement ou autre modification et/ou correction de la « BASE DE DONNEES CODATA » et la reproduction en résultant;
- toute représentation, diffusion, commercialisation de tout ou partie de la « BASE DE DONNEES CODATA »;
- toute mise à disposition, directe ou indirecte, de tout ou partie de la « BASE DE DONNEES CODATA », à titre gracieux ou onéreux, notamment par location, cession, prêt, ou externalisation auprès d'un tiers.

Le « MEMBRE » est tenu responsable de toute reproduction ou communication non-autorisée des données que celle-ci résulte de sa faute, de sa négligence ou d'une simple omission. Le client est informé que les fichiers peuvent comporter des témoins pour le contrôle de leur utilisation.

De manière générale, le « MEMBRE » s'engage à ne nuire en aucun cas aux intérêts de « CODATA » et s'interdit tout acte de concurrence directe ou indirecte par rapport aux produits et services de « CODATA ».

Deux exceptions sont toutefois admises aux principes ci-dessus énoncés : il s'agit du droit de reproduction et du droit d'intégration, détaillés respectivement aux points 6.2 et 6.3 ci-après.

6.2. Droit de Reproduction – Téléchargement de « Fichiers Pdf et Png » - Redevance Complémentaire

6.2.1. - Par dérogation à l'article 6.1, le « MEMBRE » est autorisé à un Droit de Reproduction de tout ou partie de la « BASE DE DONNEES CODATA » dans un Cadre Limité.

Le Cadre Limité est défini comme suit :

- Constitution de rapports, analyses et études à transférer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux;
- Les dits rapports, analyses et études étant dans tous les cas établis dans le but d'apporter une proposition, une recommandation ou un conseil à la tierce partie.

Le Droit de Reproduction est défini comme suit :

- Dans le cadre de la constitution des dits rapports, analyses et études, le « MEMBRE » est autorisé à :
 - utiliser tout ou partie de la « BASE DE DONNEES CODATA »;
 - à reproduire partiellement la « BASE DE DONNEES CODATA », à l'exclusion de toute reproduction « brute » des données;
 - à agréger tout ou partie de la « BASE DE DONNEES CODATA ».

En corollaire à cette autorisation, le « MEMBRE » a accès aux fonctionnalités de téléchargement de « fichiers Pdf et Png ».

6.2.2. - Toute diffusion ou commercialisation de tout ou partie de la « BASE DE DONNEES CODATA » reste interdite en dehors du cadre de la constitution de dossiers, rapports, analyses et études tels que définis ci-dessus.

6.2.3. - En contrepartie de l'autorisation accordée au point 6.2.1 ci-dessus, le « MEMBRE » s'oblige à ce qui suit :

- utiliser les données Codata uniquement à des fins professionnelles;
- rester dans le Cadre Limité défini au point 6.2.1. ci-dessus;
- toujours indiquer de manière non ambiguë origine et dates des données;
- ne pas modifier les données sans indication claire et non ambiguë;
- ne pas utiliser les données Codata et plans pour l'élaboration d'une plaquette commerciale ou de tout autre support visant à promouvoir les produits et services du client;
- s'acquitter d'une redevance complémentaire équivalente à 50% de la redevance annuelle de base de « L'ABONNEMENT ».

6.3. Droit d'Intégration – Téléchargement de « Fichiers Pdf, Png, Xls » - Redevance Complémentaire

6.3.1 - Par dérogation à l'article 6.1, le « MEMBRE » est autorisé à un Droit d'Intégration de tout ou partie de la « BASE DE DONNEES CODATA » dans un Cadre Limité.

Le Cadre Limité est défini comme suit :

- Intégration de tout ou partie de la Base de données Codata dans tout support mis à disposition de tiers à titre onéreux;
- Les dits supports intégrant dans tous les cas des données d'autres origines, complémentaires aux données Codata;
- Les dits supports ne pouvant en aucune manière être mis à disposition de tiers à titre gratuit.

Le Droit d'Intégration est défini comme suit :

- Dans le cadre de la mise à disposition des dits supports à des tiers, le « MEMBRE » est autorisé à :
 - utiliser tout ou partie de la « BASE DE DONNEES CODATA »;
 - à reproduire tout ou partie de la « BASE DE DONNEES CODATA », à l'exclusion de toute reproduction « brute » des données;
 - à agréger tout ou partie de la « BASE DE DONNEES CODATA ».

En corollaire à cette autorisation, le « MEMBRE » a accès aux fonctionnalités de téléchargement de « fichiers Pdf, Png et Xls ».

6.3.2. - Toute diffusion ou commercialisation de tout ou partie de la « BASE DE DONNEES CODATA » reste interdite en dehors du cadre défini à l'article 6.3.1. ci-dessus.

6.3.3 - En contrepartie de l'autorisation accordée au point 6.3.1. ci-dessus, le « MEMBRE » s'oblige à ce qui suit :

- utiliser les données Codata uniquement à des fins professionnelles;
- rester dans le Cadre Limité défini au point 6.3.1. ci-dessus;
- toujours indiquer de manière non ambiguë origine et dates des données;
- ne pas modifier les données sans indication claire et non ambiguë;
- ne pas utiliser les données Codata pour l'élaboration d'une plaquette commerciale ou de tout autre support visant à promouvoir les produits et services du client;

- s'acquitter d'une redevance complémentaire équivalente à 100% de la redevance annuelle de base de « L'ABONNEMENT ».

7 - Responsabilité

7.1. - « CODATA » ne garantit en aucune manière la qualité et la véracité des données disponibles sur son « SITE ».

7.2. - En particulier, « CODATA » ne donne aucune garantie sur l'exactitude des données relatives aux tiers ainsi que sur la nature, l'intérêt et le nombre d'offres proposées par les « MEMBRES » via le « SERVICE » notamment via le service d'annonces immobilières.

7.3. - « CODATA » ne pourra être tenue responsable du caractère erroné des données disponibles sur son « SITE », ce qui est reconnu par le « MEMBRE ».

7.4. - « CODATA » mettra tout en oeuvre pour fournir une qualité optimale des données disponibles sur son «SITE». Elle pourra, le cas échéant, modifier, ajouter, ou supprimer des données après avoir été avertie par un tiers du caractère inexact, de nature à induire en erreur ou attentatoire aux droits de tiers, de certaines données du « SITE ».

7.5. - « CODATA » ne se constituera en aucun cas maître ou juge d'un conflit qui pourrait naître entre « MEMBRES » ou entre un « MEMBRE » et un tiers.

7.6. - Il est expressément convenu que si, au titre de l'exactitude des données disponibles sur son « SITE », la responsabilité de « CODATA » était retenue dans le cadre du présent contrat, le « MEMBRE » ne pourrait prétendre à aucun dommage et intérêt de quelque nature que ce soit, ni à aucune indemnité de la part de « CODATA ».

7.7. - « CODATA » ne sera pas responsable des dommages indirects, spéciaux, pertes de profit, d'activité, d'information ou toute autre perte financière.

7.8. - Au titre de l'exploitation du « SERVICE », la responsabilité de « CODATA » sera pécuniairement limitée à l'équivalent du prix de la période d'« ABONNEMENT» en cours.

7.9. - « CODATA » mettra tout en oeuvre pour fournir un « SERVICE » ininterrompu et de qualité. Cependant, dans le cas où des travaux de maintenance sur le « SITE » ou d'autres évènements empêcheraient temporairement la consultation des données, « CODATA » ne sera pas redevable d'indemnisation du fait de la rupture du « SERVICE » en deçà d'une période de 72 heures. En cas de dépassement de ce délai, « CODATA » sera redevable d'un montant équivalent à la durée d'absence du « SERVICE ». Toutefois, « CODATA » ne sera pas responsable d'une indisponibilité du «SERVICE» causée par une défaillance des opérateurs de télécommunications, ou de fournisseurs de services intervenant dans la mise en oeuvre de l'accès au « SITE ».

7.10. - En cas de force majeure, les obligations de la partie empêchée seront suspendues, ainsi notamment en cas de : acte ou omission du gouvernement ou d'autorités supérieures compétentes, blocage des réseaux de télécommunications, insurrections, actes terroristes, guerre civile, guerre, opérations militaires, état d'urgence national ou local, feu, foudre, explosion, inondation, tempête, fait d'un tiers.

8 - Durée et résiliation

8.1. - L'« ABONNEMENT» prendra effet pour une période d'un an à compter de la date communiquée sur la facture. L'accès au « SERVICE » est toutefois suspendu dès que le crédit d'utilisation souscrit, exprimé en « UNITES CODATA », est épuisé.

8.2. - Au terme de la période d'« ABONNEMENT », le contrat est tacitement reconduit pour une nouvelle période d'un an, sauf résiliation effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre partie avec un préavis d'un mois au moins avant l'échéance. Dans le cas d'une résiliation à venir, la période d'« ABONNEMENT » en cours reste valide et toutes les sommes s'y rapportant restent dues.

8.3. - « CODATA » adressera une facture deux mois avant l'expiration de l'« ABONNEMENT ». Le « MEMBRE » devra l'acquitter avant le début de la nouvelle période d'« ABONNEMENT ». En cas de retard, « CODATA » suspendra le « SERVICE » jusqu'à l'acquittement de la facture, sans que le « MEMBRE » puisse prétendre à un report du début de la période.

Ainsi, si le « MEMBRE » souhaite se réabonner, il devra acquitter la facture envoyée par « CODATA » avant le début de la nouvelle période. En revanche, si le « MEMBRE » ne souhaite pas se réabonner, il devra résilier le contrat dans le mois qui suit la réception de la facture.

8.4. - En cas de manquement par le « MEMBRE » à l'exécution de ses obligations et engagements, et à défaut d'y remédier, « CODATA » pourra résilier le présent contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, un mois après une mise en demeure restée sans réponse, avec effet immédiat et sans autres formalités. Cette lettre devra indiquer les motifs de la résiliation anticipée. Dans ce cas, il n'y aura aucun remboursement de tout ou partie du montant de l'« ABONNEMENT ».

8.5. - Par ailleurs, « CODATA » pourra résilier immédiatement l'« ABONNEMENT », sans notification préalable ni remboursement, même partiel, ni indemnité, dans le cas :

- (a) D'un acte de piratage ou d'une tentative d'appropriation malhonnête des données accessibles via le « SITE », ayant pour cause ou origine la connexion avec le matériel informatique du « MEMBRE »;
- (b) De communication par le « MEMBRE » de toute donnée litigieuse et/ou portant atteinte aux droits de tiers;
- (c) D'incident de paiement relatif à des sommes dues par le « MEMBRE » dans le cadre de ce contrat huit jours après une mise en demeure restée infructueuse.

8.6. - En cas de résiliation de l'« ABONNEMENT » émanant de la part de « CODATA » ou de la part du « MEMBRE », le « MEMBRE » s'engage à ne pas utiliser ni divulguer à des tiers les « RELEVÉS CARTOGRAPHIQUES » et les données disponibles sur le « SITE », qui auraient fait l'objet d'une impression ou d'une exportation sur d'autres supports par le « MEMBRE ».

8.7. - La licence est accordée par « CODATA » au « MEMBRE » pour une durée d'une année à partir de la date de prise d'effets de l'abonnement.

Le « MEMBRE » s'interdira toute utilisation ultérieure de la Base de données.

9 - Divers

9.1. - Tout retard ou défaut de « CODATA » dans l'exercice de ses droits ou recours dans le cadre de ce « SERVICE » ne vaudra pas renonciation à exercer ses droits ou recours.

9.2. - Si l'une quelconque des stipulations du contrat d'« ABONNEMENT » est nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

9.3. - Le « MEMBRE » devra assurer une collaboration active et régulière entre lui-même et « CODATA ». Si au cours de la prestation une difficulté apparaissait, la collaboration nécessaire des parties les engage à s'alerter et à se concerter le plus vite possible, afin de mettre en place dans les meilleurs délais, la solution la mieux adaptée. Ainsi, le « MEMBRE » doit s'assurer que le « SERVICE » n'est pas utilisé en infraction avec les dispositions des présentes.

9.4. - Le « MEMBRE » autorise « CODATA » à citer son nom à titre de référence commerciale.

9.5. - En cas de perte ou de vol de son (ou ses) identifiant(s), le « MEMBRE » fera son affaire d'informer « CODATA » par écrit et dans les meilleurs délais. « CODATA » fera l'annulation à la réception et confirmera cette annulation au « MEMBRE ».

10 - Droit applicable - Litiges

10.1. - Le présent contrat d'« ABONNEMENT » est soumis au droit et à la loi belge. La langue du présent contrat d'« ABONNEMENT » est la langue française.

10.2. - Dans le cas d'une difficulté relative à l'interprétation ou exécution des présentes, les parties conviennent de tenter de résoudre le différend à l'amiable. En cas de contestation, les parties conviennent expressément d'attribuer compétence au Tribunal de Commerce de Namur, même en cas de référé ou pluralité de défendeurs.

Dans ce cadre, il est expressément convenu entre les parties que seule la version en français des présentes conditions générales de licence les engage réciproquement, les versions éditées dans d'autres langues étant disponibles à titre purement informatif afin de faciliter la compréhension entre les parties.

Identité membre/abonné

Société / Entreprise :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

Pays :

N° TVA :

Représentée par Mr / Mme :

Fonction :

Choix du type de licence :

- Licence d'utilisation annuelle sans Droit de Reproduction ni d'Intégration* telle que décrite à l'article 6.1 des présentes conditions. La souscription à cette licence engage le preneur à la confidentialité et à la non-divulgateion des données Codata en dehors de la Société / Entreprise désignée ci-dessus.
- Licence d'utilisation annuelle avec Droit de Reproduction* telle que décrite à l'article 6.2 des présentes conditions.
- Licence d'utilisation annuelle avec Droit d'Intégration* telle que décrite à l'article 6.3 des présentes conditions.

(Cocher une seule case. Nous vous aidons volontiers à choisir la licence qui correspond à votre usage.)

Signature pour acceptation des Conditions Générales d'Abonnement et de Licence

Fait à, le / / 20.....

Signature
(précédée de la mention
« Bon pour acceptation, lu et approuvé »)

Cachet de la Société / Entreprise